

Vendredi 26 septembre 2014, le Conseil Municipal s'est réuni à 20 h 30. Jacques Barraud, Patrice Douix, Stéphanie Granet et Martine Rioux étaient excusés.

### **Tarif ramassage scolaire de Brioude**

Suite à l'actualisation des tarifs de ramassages scolaires par le conseil général, le conseil fixe à 225 € la participation annuelle pour les enfants demi-pensionnaires transportés à Brioude, soit 75 € par trimestre, Une quote-part sera appliquée aux élèves pensionnaires suivant le nombre de trajets hebdomadaires.

### **Indemnités 2014 au receveur municipal**

L'indemnité de budget est fixée à 30,49 € et l'indemnité de conseil est votée à un taux de 100 % soit 460,67 €.

### **Devis travaux**

Suite à la demande d'un propriétaire, le conseil accepte le devis du syndicat des eaux pour une extension à Longchamp d'un montant de 2 039,10 € TTC. Pour information des devis concernant le terrain de foot et la chapelle de la Chaigne sont présentés au conseil.

### **Achat matériel**

Pour compléter les équipements à l'école, le conseil décide d'acquérir un lave-linge pro et un sèche-linge pour un montant global de 1 349,89 € TTC.

De plus, il est donné un accord de principe pour l'achat suivant le devis le moins disant d'une nouvelle lame de déneigement mieux adaptée au nouveau matériel.

### **Décisions modificatives**

Une subvention de 1 800 € est votée pour alimenter le budget de la caisse des écoles, le conseil municipal donne son accord sur les crédits supplémentaires.

### **Admissions en non valeur**

Le conseil vote l'admission en non-valeur d'une somme impayée de 272,49 € en assainissement et de 21,20 € de taxe de remembrement.

### **Questions diverses**

Droits de préemption : suite à la signature d'un compromis de vente pour un terrain du lotissement du Bucheron, le conseil décide de laisser libre à la vente la parcelle F 1577.

De même que les biens cadastrés G 354 et G 355 au Vallat et le bien cadastré G 583 au bourg neuf.

Il est votée une subvention exceptionnelle de 150 € au collège pour l'achat de manuels en double afin d'alléger le poids des cartables sur une dépense de 580 €.

Suite à plusieurs demandes de location de bâtiments, il est constitué une commission pour étudier les aménagements possibles pour la création de nouveaux ateliers sur le site de Plagne.

Suite à la lecture d'un courrier d'un habitant au sujet des économies d'énergies, le conseil décide la création d'une nouvelle commission consacrée à ce sujet et à la possibilité de production d'énergies renouvelables sur les sites et bâtiments communaux.

Il est décidé de proposer une réunion entre la municipalité et les habitants utilisateurs des services de la poste pour expliquer le maintien de la position du conseil et les probables modifications de services. Elle est fixée au 14 octobre à 20 H en mairie.